



REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

25 MARS 2024

Mairie de

ARRIVÉE

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 février 2024 à 19h00 - Date de convocation : 15 février 2024

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY)

DELIBERATION N° 09/2024 – TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales, soit un produit fiscal attendu du 220 547 €.

Précision des taux d'imposition des contributions directes par délibération du conseil municipal à l'unanimité :

Taxe foncière propriétés bâties : 47,83 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 87,42 %

Taxe d'habitation : 7,70 %

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

